

SUIVI INDIVIDUEL des SALARIES – Tableau de synthèse (Réglementaire)

Type de suivi	Situation	Réglementation spécifique (code du travail)	Type de visite	Délai initial	Délai périodique	Professionnel effectuant la visite	Document remis
Suivi Individuel Simple (SIS) <i>(R4624-10 à 16)</i>	Cas général (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)		Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Dans les 3 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Intérimaire (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	R4625-11			2 ans maximum <i>(pour 3 postes maximum)</i>		
	Apprenti (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	R6222-36		Dans les 2 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum		
	Agents biologiques groupe 2	R4421-3 ; R4426-7		Avant affectation au poste	5 ans maximum		
	Champs électromagnétiques	R4453-25					
	Autorisation de conduite (CACES)	R4323-56	Examen Médical	Avant affectation au poste	5 ans maximum	Médecin	Attestation de suivi + Attestation médicale de non contre-indications
	Travaux électriques ou voisinage de pièces nues sous tension ou travaux sous tension	R4544-10 ; R4544-11					
Suivi Individuel Adapté (SIA) <i>(R4624-17 à 20)</i>	- 18 ans	R4624-18	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Avant affectation au poste	3 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Travail de nuit	R4624-17 ; R4624-18 ; L3122-5					
	Reconnu travailleur handicapé	R4624-17 ; R4624-20		Dans les 3 mois après la prise effective du poste	3 ans maximum	Orienté sans délai vers le Médecin puis suivi par prof. de santé	
	Titulaire d'une pension d'invalidité	R4624-17					
	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	R4624-19		À tout moment à sa demande		Orientée sans délai vers le Médecin	
Suivi Individuel Renforcé (SIR) <i>(R4624-21 à 28)</i>	- 18 ans affecté à des travaux interdits	R4153-40	Examen Médical d'Aptitude (EMA)	Avant affectation au poste	1 an	Médecin	Avis d'aptitude
	Rayonnements ionisants catégorie A	R4624-23 ; R4451-82	Examen Médical d'Aptitude (EMA) initial puis alternance avec Visite Intermédiaire (VI)		2 ans maximum	Médecin en initial puis en alternance avec professionnel de santé	Avis d'aptitude lors de l'EMA Attestation de suivi lors de la visite intermédiaire
	Rayonnements ionisants catégorie B	R4624-23 ; R4451-57					
	Agents biologiques groupe 3 et 4	R4624-23 ; R4421-3 ; R4426-7					
	Agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction)	R4624-23 ; R4412-60					
	Amiante	R4624-23					
	Manutentions manuelles inévitables	R4541-9					
	Milieu hyperbare	R4624-23					
	Chute de hauteur lors des opérations de montage/démontage d'échafaudages	R4624-23					
	Plomb	R4624-23 ; R4412-160					